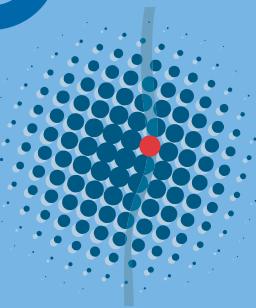


2000-2015

Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg

n°11

Septembre 2006



sommaire

Un Scot, un projet commun et partagé	p 2
Un projet examiné à la loupe par les collectivités	p 3
Les habitants donnent leur avis	p 4
Un document discuté à la virgule près...	p 6
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable	p 9
Indispensable pour organiser le futur	p 10
Et maintenant, tout reste à faire !	p 11

Un projet pour mieux vivre ensemble !

Lorsque les élus de notre Syndicat mixte ont engagé, il y a 7 ans, la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (le SDAU) sur un périmètre étendu à 141 communes, ils se sont engagés dans une réflexion lourde et complexe, pour définir ensemble l'avenir de la région de Strasbourg.

C'est à ce moment que sont nés les Scot, avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (décembre 2000). L'objectif d'une simple planification s'est vite transformé en une vision plus prospective, plus politique aussi. Après un diagnostic approfondi de notre territoire en 2001 et 2002, notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) a pris forme dès l'année 2003, accompagné d'orientations générales (le DOG) débattues avec les personnes publiques et les représentants du monde socio-économique et associatif. La concertation ainsi que les consultations publiques auront duré plus de 4 années, permettant aux élus d'affiner leur projet, avant de l'approver le 1^{er} juin 2006, à l'unanimité moins 4 abstentions.

Cette approbation du SCOTERS est certes importante, mais ne constitue pas une fin en soi, car le plus difficile reste à faire : mettre en œuvre les orientations générales du SCOTERS. L'important, c'est ce que nous en ferons !

Je retiendrai, pour ma part, la construction «politique» de ce schéma. Les 100 élus représentant les membres de notre Syndicat mixte (c'est-à-dire la CUS, 11 Communautés de communes et 6 communes isolées) ont pu débattre ensemble de sujets fondamentaux, qui touchent à l'avenir de quelque 600 000 habitants de notre région.

Nous sommes tous d'accord sur l'essentiel : un développement plus durable, une plus grande mixité sociale, une protection accrue de notre environnement, une maîtrise de notre extension urbaine.

Ainsi, le SCOTERS est bien plus qu'un outil de planification stratégique qui met en cohérence toutes les politiques sectorielles d'aménagement d'un même territoire et qui sert de cadre de référence à l'élaboration des autres documents d'urbanisme. C'est, avant tout, un projet pour mieux vivre ensemble.

Je me réjouis que notre région de Strasbourg puisse désormais disposer d'un projet prospectif, commun et partagé.

A nous, tous ensemble, de le mettre en œuvre !

Robert Grossmann,
Président du Syndicat mixte

À l'intérieur tout le
SCOTERS >
sur un CD !



Un Scot, un projet commun et partagé

C'est le code de l'urbanisme qui impose les modalités et les étapes d'élaboration d'un Scot. Après l'établissement des études préalables, la rédaction du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et du Document d'orientations Générales (DOG) et après 3 années de concertation et "l'arrêt" du projet de schéma, le SCOTERS est passé en consultation publique.

Le Scot, la référence en urbanisme

Initiés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en 2000, les SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale, concernent tout le territoire français. On en compte environ 220 en cours d'élaboration à l'heure actuelle.

Dans l'esprit de cette loi, les Scot se doivent d'être plus transversaux que les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme qui les ont précédés.

Ce sont des documents de planification et de prospective qui sont un cadre de référence juridiquement opposable. Cela signifie que tous les autres documents d'urbanisme (PLU, PLH, PDU...) se doivent d'être compatibles avec le Scot.

Après 6 années d'études et d'échanges avec les acteurs de l'aménagement du territoire et les 600 000 habitants de la zone concernée, le 21 mars 2005, le Syndicat mixte a ouvert la dernière phase de l'élaboration du SCOTERS : la consultation publique.

La loi prévoit une consultation à deux niveaux et en deux temps : d'abord la consultation des collectivités et organismes associés à l'élaboration du SCOTERS qui s'est déroulée au printemps 2005, puis l'enquête publique pour les habitants, organisée en octobre/novembre de la même année.

C'est sur la base des résultats de ces consultations publiques que la commission d'enquête a rédigé son rapport. Elle y mentionne en détail toutes les observations et les questions des personnes qui ont participé à l'enquête, formule des recommandations, demande des précisions sur certains points. Elle a rendu le 31 mars 2006 un avis favorable sans réserve, assorti de diverses recommandations.

Zoom sur cette dernière ligne droite jusqu'à l'approbation du SCOTERS le 1^{er} juin 2006.



7 ans de réflexion !

- Le SCOTERS est l'un des premiers grands Scot de France. Il a fallu élaborer sans modèle ce dispositif qui venait d'éclorer de la loi SRU.

- Au total, une centaine de rencontres et débats, tels que les 27 réunions du Comité syndical, les 14 réunions publiques..., ont progressivement fait émerger des objectifs et des orientations partagés.

- Petit à petit, les élus et les habitants se sont emparés du projet pour formuler des propositions qui ont eu une incidence directe sur l'élaboration des documents successifs du SCOTERS, comme le PADD et le DOG qui ont chacun fait l'objet de plusieurs réécritures successives par l'ADEUS.

- Tout ce travail de concertation en amont a parfaitement rempli son rôle puisque depuis l'arrêt du projet, le 21 mars 2005, il n'a fait l'objet d'aucune remise en cause importante.

Un projet examiné à la loupe par les collectivités

La phase de consultation publique du SCOTERS a permis aux élus et partenaires du Syndicat mixte de s'exprimer sur le projet arrêté à l'issue des phases d'études.

3 mois pour s'exprimer

Chaque collectivité a reçu un exemplaire complet du projet, c'est-à-dire la présentation du dossier, le rapport de présentation, le PADD et le DOG, et disposait de 3 mois pour formuler son avis et le faire parvenir au Syndicat mixte.

Sur 101 organismes consultés, 28 ont répondu : une participation modeste qui peut s'interpréter comme le signe d'un avis globalement favorable. En effet, peu de demandes de modification majeure des orientations du schéma ont été formulées, la plupart des avis se contentant de proposer des évolutions du DOG.

Tous les avis reçus ont été regroupés dans un recueil qui a fait partie intégrante du dossier d'enquête publique soumis aux habitants.

L'émergence de grandes convergences

Les grandes orientations du SCOTERS ont été accueillies favorablement par les personnes publiques consultées, que cela concerne la valorisation des paysages et la préservation du patrimoine naturel, la prévention des risques, le développement des activités économiques ou la réalisation de grands équipements... Elles ont émis le

Qui sont les collectivités consultées ?

Les groupements de communes et les communes isolées membres du Syndicat mixte pour le SCOTERS, l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, les Chambres consulaires, les Autorités Organisatrices des Transports, les partenaires allemands, l'Institut National des Appellations d'Origine, les 70 communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme.



Les thèmes phares de la consultation

Les contributions ont porté sur des thèmes majeurs tels que les questions de transports et de mobilité, d'habitat, de développement économique, d'équilibre entre les espaces urbains et naturels, de préservation du patrimoine naturel, de coopération avec les territoires voisins... dans le but d'organiser le développement durable de cet espace.

Toutes ces questions sont intimement liées, à la fois indépendantes et transverses, ce qui explique que certains thèmes, complexes, aient alimenté les débats, et aient demandé des correctifs jusqu'au moment de l'approbation finale du projet. C'est le cas des questions d'infrastructures routières, notamment avec le GCO, des problèmes d'environnement, avec le stockage des déchets ou les zones inondables, ou encore des questions d'habitat...

souhait que soient recherchées l'articulation concrète et la cohérence du SCOTERS avec les Scop voisins. Elles ont aussi préconisé la construction d'indicateurs d'impact et de suivi des prescriptions du SCOTERS en matière de développement durable. Une étape nécessaire à son évaluation et à son éventuelle modification.

La dimension transfrontalière

Tout comme le Livre blanc avait eu le mérite d'élargir la vision de la planification et de l'aménagement du territoire à la rive droite du Rhin, la dimension transfrontalière n'a pas été oubliée lors de la période de consultation publique du SCOTERS.

3 collectivités allemandes ont été consultées : Kehl, l'Ortenaukreis et le Regionalverband Südlicher Oberrhein. Pour Daniel Hoeffel, vice-président du Syndicat mixte "les études transfrontalières constituent, avec celles du SCOTERS, une vision à 360 °, ce qui est innovant."

Le pouvoir de dire... OUI !

- > **101** collectivités ont été consultées
- > **28** ont exprimé une réponse effective
- > **1** seule a émis un avis défavorable

Les habitants donnent leur avis

Deuxième phase de consultation, l'enquête publique invitait les 600 000 habitants des 139 communes concernées par le SCOTERS à donner leur avis sur le projet. Dans chaque lieu d'enquête, ils pouvaient consulter l'intégralité du projet et rencontrer les commissaires enquêteurs.

Dans chacun des 20 lieux d'enquête - le siège du Syndicat mixte et ceux de 12 groupements de communes et des 7 communes isolées - les habitants ont pu noter dans le registre d'enquête leurs questions et remarques ou les formuler directement aux commissaires enquêteurs lors d'une des 27 permanences proposées au public. Il était également possible d'adresser ses remarques par écrit au président de la commission d'enquête.

Pour étayer sa réflexion, le public disposait, sur les lieux de l'enquête : du dossier d'enquête composé du projet SCOTERS, du recueil des avis émis lors de la phase précédente de consultation des collectivités et d'un registre destiné à recueillir les avis.

L'enquête publique terminée, la commission d'enquête a examiné toutes les observations et les contributions apportées par les habitants, avant de transmettre au président du Syndicat mixte son rapport et ses conclusions motivées.



Communiquer bien plus que le minimum légal

La loi impose un certain nombre d'incontournables pour faire connaître au public concerné la tenue d'une enquête publique.

Annonces légales dans les quotidiens régionaux dans les 15 jours avant et 8 jours après le début de l'enquête, affichage de l'arrêté ouvrant l'enquête dans toutes les mairies concernées par le projet.

Le dispositif a été renforcé par des tracts baptisés "enquête publique mode d'emploi", des affiches et des liens entre le site internet du SCOTERS et ceux des partenaires.

Sur chacun des 20 lieux d'enquête publique, des banderoles indiquaient, à l'extérieur des bâtiments, les horaires de consultation du dossier et les jours de permanence de la commission d'enquête.

Enfin, une campagne de relations presse à destination des médias régionaux, des médias spécialisés et des magazines municipaux a permis de médiatiser l'enquête publique et le SCOTERS pour sensibiliser les habitants à l'importance du projet, à travers plusieurs reportages, interviews, articles...

4 questions à Jean-Frédéric Monlezun, président de la commission d'enquête

Vous avez été nommé président de la commission d'enquête par le président du Tribunal administratif de Strasbourg. Comment s'est déroulée l'enquête publique relative à l'élaboration du SCOTERS ?

L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante conformément aux prescriptions réglementaires et sans aucune anomalie. Le public a pu profiter de la disponibilité et de la qualité d'accueil du personnel des 20 lieux de permanence.

De quelle façon les avis ont-ils été recueillis ? Avez-vous reçu beaucoup de public pendant les permanences ?

La majorité des interventions du public ont eu lieu pendant les permanences de la commission d'enquête. Leurs observations ont été, soit inscrites par les intervenants sur les registres d'enquête, soit annexées à ceux-ci quand il s'agissait de documents. D'autres personnes ont consulté le dossier et formulé des remarques sur les registres en dehors de ces permanences, ce qui est un mode de fonctionnement normal pour que le public puisse s'exprimer de manière tout à fait libre.

Quels sont les résultats de cette consultation, d'un point de vue quantitatif et qualitatif ?

118 interventions ont été recensées par la commission d'enquête. C'est au siège du Syndicat mixte qu'on a enregistré le plus grand nombre d'interventions : 49 sur un total de 118 avis. Vient ensuite le registre de la CUS où ont été consignées 29 interventions... Seuls 6 registres sont restés vierges sur un total de 20, à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, celle des Villages du Kehlbach, à Blaesheim, Boofzheim, Daubensand et Friesenheim. Toutes les interventions du public étaient de qualité et suite à leur analyse, la commission d'enquête a décidé de les classer suivant 36 thématiques.

La commission d'enquête a formulé 63 questions supplémentaires. Est-ce habituel ?

Il est normal d'interroger le maître d'ouvrage sur les points qui paraissent importants ou utiles. En l'occurrence, le nombre élevé de questions est certes inhabituel, mais s'explique par l'importance du dossier, sa nature, ainsi que le grand nombre de communes et d'interlocuteurs concernés.

A ce sujet, je souhaite souligner la qualité du mémoire en réponse élaboré par le Syndicat mixte, qui a facilité d'autant la réflexion de la commission d'enquête.



Résultat : un rapport de 212 pages

Le rapport de la commission d'enquête compte 212 pages et permet aujourd'hui à chacun de retrouver le nom de chaque intervenant ainsi que la date, le lieu et le motif de son intervention. Tous les documents annexés y sont également joints. Ce rapport est consultable au Syndicat mixte.

Les suites de l'enquête publique : un avis favorable sans réserve

Le 31 mars 2006, la commission d'enquête a formulé un avis favorable, sans réserve, au dossier, après avoir demandé au Syndicat mixte un mémoire en réponse à 63 questions générales et aux 118 observations qui ressortaient de l'enquête publique.

Des recommandations sur 14 thèmes

La commission d'enquête a assorti son avis d'un certain nombre de recommandations concernant 14 thèmes ou projets. Les élus du Comité syndical ont débattu, le 13 avril dernier, de la suite à leur donner et des éventuelles modifications à apporter au projet SCOTERS en vue de son approbation. Ils ont donné leur accord à l'intégration de ces recommandations au dossier du SCOTERS, chaque fois que cela relevait de la compétence du Syndicat mixte.

Concernant les projets de transports collectifs, la notion de «zones bien desservies par les transports publics» a fait l'objet d'une réécriture, en liaison étroite avec les services du Conseil Général. Des cartes et des précisions ont été apportées à ce sujet dans le rapport de présentation. De la même façon, elles ont permis d'accentuer

le rôle de la gare centrale, comme pôle d'échanges multimodal, et d'intégrer la possibilité d'extension du tram jusqu'à Kehl.

Du côté des projets routiers, des précisions ont été apportées au GCO, à la rocade Est et à la réouverture de la route EDF. La liaison Piémont des Vosges-Lahr (qui n'est pas forcément un projet de nouvelle route) a fait l'objet de quelques explications.

Il a également été apporté des précisions sur l'habitat locatif aidé, dans le rapport de présentation et dans le DOG, pour que la mixité sociale soit accrue autant que possible dans le tissu urbain, que ce soit dans les bourgs centres en augmentant la part des logements locatifs aidés ou dans l'agglomération strasbourgeoise, où la répartition spatiale la plus équilibrée sera recherchée.

Enfin, sans modifier l'orientation de fond à propos de l'habitat intermédiaire*, la rédaction du DOG a été légèrement amendée pour considérer la diversité de l'habitat à l'échelle communale et mieux tenir compte des spécificités locales (rénovation de fermes), plutôt qu'à l'échelle de chaque opération d'aménagement.

En matière d'environnement, le Syndicat mixte maintient l'interdiction de créer de nouvelles gravières, pour ne pas rendre encore plus vulnérable la nappe phréatique,

Questions de précisions et de définitions

La plupart des remarques formulées par la commission d'enquête portaient sur des précisions à apporter au rapport de présentation du SCOTERS sur les projets routiers ou de transports collectifs : études d'opportunité, d'impact, de trafic, variantes de projets routiers... Le rapport préconise également de définir plus précisément un certain nombre de notions, telles que les zones agglomérées dans la partie consacrée au commerce ou les milieux économiques majeurs dans la partie consacrée à l'environnement...

ainsi que celle de ne pas étendre les parcs commerciaux (Vendenheim/Lampertheim, dont la saturation routière va en s'aggravant) ou Fegersheim.

Dernières étapes

La rédaction définitive du SCOTERS sur laquelle ont travaillé le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) durant les mois d'avril et de mai a permis de prendre en compte les observations du public, les avis des communes et des personnes publiques consultées. Elle n'a pas modifié l'économie générale du projet de schéma arrêté le 21 mars 2005 et a été proposée au Comité syndical pour approbation définitive le 1^{er} juin dernier.

* L'habitat intermédiaire est constitué de petits immeubles collectifs, d'habitats individuels groupés et denses, de maisons accolées...



Un document discuté à la virgule près...

Se déplacer autrement Oui mais...

Dans le domaine des déplacements et de l'accessibilité de l'agglomération strasbourgeoise, c'est la rédaction qui concerne l'intégration du Projet d'Intérêt Général du Grand Contournement Ouest (GCO) au SCOTERS qui a suscité le plus de réactions. Pas évident de concilier deux types d'attentes : celles qui voient dans ce projet l'opportunité de réaliser un axe nord-sud qui relie les villes moyennes sans passer par Strasbourg et celles qui réclament une meilleure desserte radiale de la capitale alsacienne. Suite aux débats, il a été proposé de préciser que "le GCO sera conçu de manière à améliorer la desserte de la région de Strasbourg depuis les pôles régionaux, nationaux et internationaux, ainsi que les liaisons entre les bourgs centres. Cette réalisation ne conduira pas à augmenter la capacité radiale routière vers Strasbourg."

Le Comité syndical du 1^{er} juin 2006 a encore été marqué par des suggestions de modifications des textes concernant le contournement autoroutier à l'ouest de Strasbourg. La rédaction définitive a donc été libellée ainsi dans le PADD et le DOG "Le Grand Contournement Ouest (GCO)", dont toutes les variantes envisageables devront préalablement faire l'objet d'un examen approfondi, a pour objectif de rendre plus facilement compatible l'écoulement du trafic

de transit avec les déplacements automobiles au sein de la région de Strasbourg. Le GCO sera conçu de manière à améliorer la desserte du territoire de la région de Strasbourg depuis les pôles régionaux, nationaux et internationaux, ainsi que la liaison entre les bourgs centres."

Le GCO a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête publique conduite par l'Etat depuis cette même date du 1^{er} juin.

Question transports toujours, il a été précisé que l'ensemble des projets routiers sera conçu pour promouvoir l'accueil des transports en commun, et la réorganisation des accès multi-modaux plutôt que de favoriser le "tout voiture". C'est le cas pour le projet de tram-train qui reliera le Piémont des Vosges et la vallée de la Bruche au centre de Strasbourg et pour le projet de Transport Routier Guidé (TRG) qui devra désengorger la RN4 en développant les transports en commun du côté de Wasselonne et de Marlenheim.

En cours d'enquête, beaucoup de questions ont concerné la réouverture de la route EDF. Cette problématique a été plus largement expliquée dans le rapport de présentation, et fera l'objet d'études d'impact par le futur maître d'ouvrage chargé de son aménagement.

3 questions à Daniel Hoeffel, vice-président du Syndicat mixte

Les études préliminaires du SCOTERS ont mis en évidence une urbanisation plus subie qu'orientée ces 20 dernières années. Comment s'assurer que les grandes orientations du SCOTERS seront respectées ?

L'élaboration du SCOTERS était une phase importante, mais le respect de ses principes sur le terrain est maintenant indispensable ! La mise en compatibilité des PLU avec le SCOTERS, et l'avis du Syndicat mixte sur les PLU, donnent une garantie concrète du respect des grandes orientations. Il n'est bien sûr pas question de réduire la souveraineté des communes, mais de se donner les moyens d'un développement ordonné et respectueux des spécificités urbaines, péri-urbaines et rurales.

Le SCOTERS prévoit une urbanisation maîtrisée et il a été introduit suffisamment de souplesse lors de la phase finale de son approbation pour que les zones rurales préservent leur caractère, et Strasbourg et sa couronne une urbanisation équilibrée.

Des objectifs précis et chiffrés ont-ils été définis ?

Je me méfie des orientations chiffrées, mais elles sont nécessaires. Par exemple, l'attractivité économique de Strasbourg sur le plan de l'emploi, et le développement d'un réseau de transports en commun adapté aux besoins seront déterminants pour mener à bien les grandes orientations du SCOTERS.

Comment concilier la place de l'agriculture et le développement d'espaces urbanisés dans les zones péri-urbaines ?

La présence d'une agriculture prospère sur une partie du SCOTERS me paraît indispensable, ne serait-ce que parce que c'est un poumon pour l'agglomération strasbourgeoise... Mais j'ai le souvenir de ce qui avait été décidé il y a 30 ans au moment de l'adoption des Schémas d'Aménagement de Strasbourg et du Kochersberg pour préserver des espaces dédiés à l'agriculture. Beaucoup de coups de canif ont été donnés dans ce contrat... Pour éviter les mêmes erreurs, il faut que la politique foncière soit menée avec rigueur et objectivité ! Cela suppose aussi de respecter un équilibre judicieux entre les différentes formes d'habitats : l'individuel grand utilisateur de terrains et le modérément collectif qui contribue à un équilibre à tous les égards.



3 questions

à **Bernard Fischer**,
président du Syndicat mixte
du Piémont des Vosges

Le Syndicat mixte que vous présidez élabore un Scot pour le territoire du Piémont des Vosges. La cohérence et la compatibilité avec le Scot de la région de Strasbourg était-elle une préoccupation ?

Avec les Scot, la cohérence politique au sens noble prend tout son sens. Il n'est pas pensable de travailler sur des périmètres géographiques arrêtés sans regarder ce qui se passe aux quatre points cardinaux. Dans le cas présent, tout ce qui touche à Strasbourg, touche aussi au Piémont des Vosges, il y a une forte interpénétration. C'est bien parce que l'on travaille sur des territoires, avec des identités fortes, qu'il faut trouver un équilibre, un cadre et des perspectives.

Comment s'est organisé votre Comité syndical pour rendre son avis sur le SCOTERS ?

Trois réunions ont été nécessaires pour analyser tous ensemble de manière synthétique le SCOTERS. Les échanges ont eu lieu à l'issue des présentations sur écran des différents aspects du projet et je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu des désaccords majeurs. Les réactions ont plutôt permis de relever une majorité de convergences avec notre propre Scot, notamment au sud du SCOTERS, avec la volonté par exemple de porter un axe routier transverse, avec un pont supplémentaire sur le Rhin.

Par rapport à la finalité d'un Scot, que retenez-vous de celui de Strasbourg ?

Pour moi un Scot, c'est des enjeux incontournables à partager. C'est une démarche qui évite toute hégémonie de vision ou tout point de vue nombriste de l'un ou de l'autre. En ce sens, j'ai vraiment l'impression que les choses ont progressé sur le territoire de Strasbourg. Avec le SCOTERS, il y a un vrai rapprochement avec la CUS et avec les autres collectivités locales.

Mais il ne faut pas oublier qu'un Scot permet surtout de dessiner "un mieux vivre" pour nos habitants. Il s'agit de préserver le positif et de corriger autant que possible les aspects négatifs de l'aménagement territorial. Le SCOTERS va assez loin dans ses recommandations pour l'utilisation de l'espace foncier disponible. Par exemple pour le Technopole d'Enzheim, qui grandit, la règle fixée est bien d'utiliser d'abord l'espace existant, avant d'en utiliser de nouveaux... Je crois que cet exemple illustre bien comment le SCOTERS a fixé un cadre, en tenant compte des contraintes très fortes qui pèsent sur la préoccupation majeure de l'espace foncier disponible dans les années à venir."

Habitat

Un programme d'habitat ambitieux et ciblé

Le SCOTERS prévoit la construction de **4 000 logements par an, dont 800 logements locatifs aidés**. Ces objectifs ambitieux devront permettre d'atteindre les 9 000 nouveaux logements nécessaires à Strasbourg d'ici 2015, les 18 000 logements prévus dans le reste de la CUS et les 13 000 autres attendus dans toutes les villes et villages bien desservis par les transports en commun.

Pour respecter ces objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs, le SCOTERS fixe un objectif minimum de 25 % de logements sous forme d'habitat intermédiaire dans les opérations d'habitat individuel.

Le logement locatif aidé dans les bourgs centres a également alimenté les débats des élus du Comité syndical, jusqu'à la séance consacrée à l'approbation du SCOTERS. Le DOG et le rapport de présentation ont été modifiés ainsi : "Dans les bourgs centres,

la part de logements locatifs aidés doit être augmentée. A cette fin, les nouvelles opérations d'aménagement de plus de 12 logements devront s'accompagner de la construction d'au minimum 20 % de logements locatifs aidés par rapport à ladite opération, au sein de l'opération même ou en contrepartie dans la commune."

Des règles pour développer l'habitat

Le SCOTERS a choisi de privilégier le développement de l'habitat dans les zones bien desservies, aujourd'hui ou demain, par les transports en commun. Toutes les villes desservies par le train ou le futur TRG et les communes bien reliées à Strasbourg par le bus, le tram ou le train auront la possibilité de se développer, sans autre limitation que les orientations du SCOTERS. Elles devront privilégier le renouvellement urbain ou l'extension dans des zones proches des gares et des transports en commun.

Les autres communes, quant à elles, devront limiter leur extension et favoriser la restructuration urbaine.

L'enjeu économique des plates-formes d'activités

L'objectif affiché est de mieux répartir ces zones sur le territoire et de répondre aux besoins des entreprises et des populations de la région de Strasbourg. De grands pôles d'activités seront développés ou aménagés comme à Brumath/Mommenheim/Bernolsheim ou à Fegersheim/Lipsheim. Le Port de Strasbourg, principale plate-forme logistique multimodale est conforté dans son activité. Concernant la zone d'activités de Kogenheim, le SCOTERS précise que sa réalisation est conditionnée par l'adaptation des infrastructures de communication et devra être située sur des terrains hors crues centennales.



3 questions à Etienne Wolf, vice-président du Syndicat mixte

Monsieur Wolf, vous avez suivi toutes les phases d'élaboration du projet. Quels sont les apports de la consultation publique dans la rédaction définitive du projet ?

Une consultation publique permet à chacun de donner son avis et de faire des remarques concernant un projet. Il existe toujours un danger : celui de faire passer des demandes spécifiques au détriment de l'intérêt général. Ayant participé à toutes les phases d'élaboration, je peux assurer qu'une attention toute particulière a été portée à toutes les demandes et remarques ; ce qui ne veut pas dire que la réponse a été conforme à l'attente.

Le SCOTERS renforce le rôle central de ses neuf bourgs centres pour rééquilibrer l'armature urbaine de la région de Strasbourg. Vous êtes maire de Brumath, quelles seront pour votre commune les incidences majeures du SCOTERS ?

Le travail fourni a permis aux maires des bourgs centres de réaliser le rôle incontournable de leur cité dans les années à venir. Les gens recherchent de plus en plus une qualité de vie et trouvent dans les bourgs centres les mêmes services qu'en ville dans un environnement campagnard.

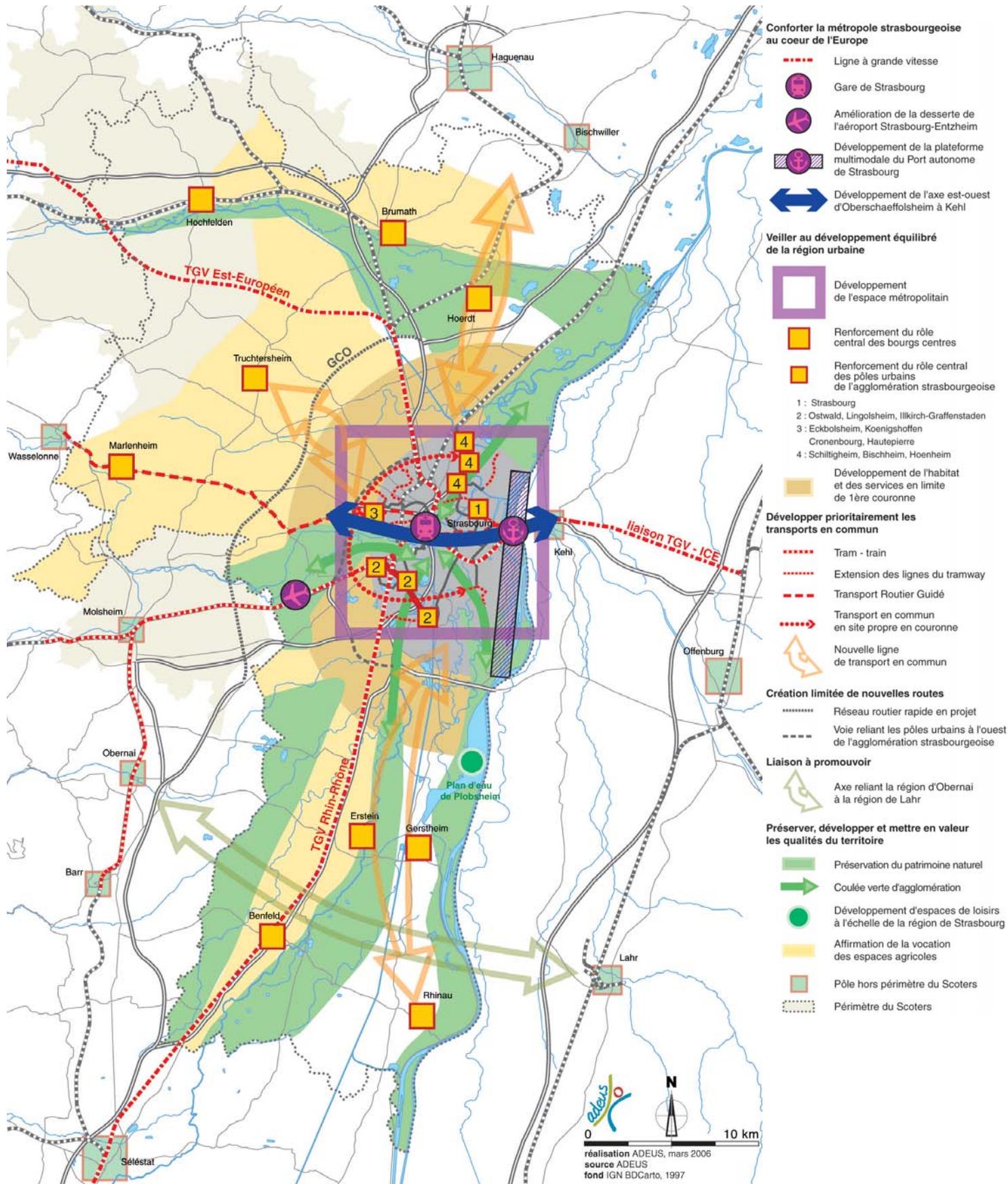
Je crois que chaque maire a pris conscience des incidences majeures du SCOTERS et sait qu'il doit maintenant, à travers son PLU, réguler son développement en y intégrant les demandes du SCOTERS. Un apport de population obligera chaque maire à y répondre par des équipements publics ; les maires de bourgs centres devront être soutenus par des aides financières plus conséquentes des Collectivités Territoriales, telles que le Conseil Général et le Conseil Régional.

Pensez-vous que les orientations du SCOTERS vont faire évoluer les relations entre les bourgs centres et Strasbourg ?

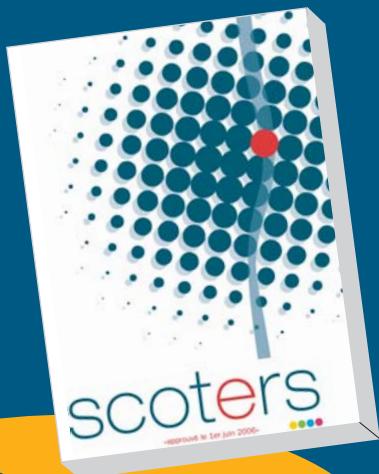
Les élus ont compris qu'il n'était plus possible de travailler seul et de façon partisane. Les bourgs centres ne peuvent faire abstraction de la ville de Strasbourg et de la CUS. L'inverse est aussi vrai. Le travail du SCOTERS ne se termine pas avec l'approbation de ce document. Notre environnement bouge et évolue ; nous serons obligés de nous remettre en question régulièrement et de trouver de nouvelles solutions aux problèmes posés.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Un outil de travail indispensable
pour tous vos projets d'urbanisme



Pour commander
le dossier SCOTERS :
www.scoters.org



Indispensable pour organiser le futur

Le 1^{er} juin, un jour clé dans l'histoire du SCOTERS, celui de la création du Syndicat mixte, et aussi celui de son approbation ! Hasard du calendrier, on clôt 7 ans d'études et de concertation sur un projet qui concerne un vaste territoire et 600 000 personnes, le jour où débute l'enquête publique menée par l'Etat sur le GCO.

Ils étaient venus en nombre les élus du Syndicat mixte pour approuver un projet qui les a mobilisés de longues années. 55 élus, dont la quasi totalité des titulaires, ont prouvé une fois de plus tout leur attachement et leur implication dans ce projet. D'ultimes mises au point sur le GCO, sur les grandes orientations relatives à l'habitat et sur les projets de nouveaux centres de traitement des déchets ultimes ont encore été faites, jusque sur le moindre mot, dans la dernière ligne droite de ce long processus.



Quelques réactions

- **Fabienne Keller** s'est réjouie "du travail considérable mené par les élus de la région de Strasbourg. Le SCOTERS est une excellente base pour poursuivre des débats constructifs autour des questions relatives aux transports publics, aux déchets ultimes... Strasbourg, métropole européenne, a besoin d'être ancrée sur un territoire plus vaste que sa seule agglomération pour accroître son développement et pour améliorer son accessibilité et son attractivité, lesquelles profiteront à toute sa région."

Approuvé dans les moindres détails

Un débat qui illustre la minutie et la recherche de consensus par la négociation qui ont guidé la rédaction de chacun des documents constitutifs du SCOTERS.

Après la modification des paragraphes relatifs à ces 3 sujets, au cœur des débats depuis de longs mois, les élus ont procédé au vote qui a approuvé le SCOTERS à l'unanimité moins 4 abstentions.

- **Théo Schnee** "Le SCOTERS est un exercice difficile, qui a réussi à prendre en compte beaucoup de choses... Un tel document marque le début d'un belle aventure."

- **Bernard Ingwiller** qualifie l'élaboration du SCOTERS "d'extraordinaire et d'exemplaire". Il se réjouit "que le SCOTERS préserve la ruralité de notre territoire."

- Pour **Roland Ries**, "Il ne faut pas que le SCOTERS reste un exercice théorique."

- **Xavier Muller** salue "la qualité du travail et les grands équilibres préservés dans le SCOTERS. Aux élus maintenant d'être actifs dans les commissions de suivi et de mise en œuvre."

Et maintenant, tout reste à faire !



L'approbation du SCOTERS marque bien le début d'une nouvelle étape pour ce grand projet partagé. La mission de suivi et de mise en œuvre du SCOTERS dans laquelle s'engage maintenant le Syndicat mixte va se traduire par du concret : commissions de travail spécialisées, groupe de suivi SCOTERS/Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et recherche de cohérence avec les Scot voisins...

Suivi et mise en œuvre

Le SCOTERS fait désormais référence en matière de planification et de prospective sur le territoire de la région de Strasbourg.

Surveillance des dérives des grandes orientations, pérennisation des politiques, veille du respect des objectifs environnementaux, poursuite de la réflexion sur les zones économiques, suivi du travail transfrontalier... les champs d'intervention du Syndicat mixte s'annoncent très variés.

Pour accompagner la mise en œuvre du SCOTERS, le Syndicat mixte a confié à l'ADEUS le suivi et l'évaluation permanente des effets du schéma. Une démarche qui nécessite un état zéro de la situation et la construction d'indicateurs, qui se baseront, dans la mesure du possible, sur les multiples observatoires et études en cours à l'ADEUS et parmi ses partenaires.

Les commissions au travail

Deux orientations majeures du SCOTERS nécessitent une réflexion particulière : l'articulation de l'urbanisation avec la desserte en transports en commun et la production de 4 000 nouveaux logements par an dans la région de Strasbourg, avec des enjeux fonciers et sociaux à faire cohabiter...

La commission «Urbanisation et Transports en commun» s'est réunie pour la première fois le

19 mai 2006 à Stutzheim sous l'autorité de Jean-Daniel Zeter, membre du bureau du Syndicat mixte. Quant à la commission «Habitat et Foncier» sa première réunion a été animée par Danièle Meyer, vice-présidente du Syndicat mixte, à Rhinau le 12 juin dernier.

Des travaux pratiques qui marquent une opportunité de passer du stade de la stratégie partagée à la mise en œuvre partagée.

L'articulation SCOTERS et PLU

Au fil de la révision de leur PLU, les 139 communes du territoire du SCOTERS, mais aussi les communes voisines, vont devoir confronter leurs grandes orientations d'urbanisme avec celles du SCOTERS pour vérifier leur cohérence et les rendre compatibles. A ce titre, le Syndicat mixte sera consulté pour avis sur chacun des PLU en cours sur sa région.

Furdenheim, Rottelsheim et Wilwisheim ont été les premières communes à solliciter le Syndicat mixte pour l'élaboration de leur PLU, tout comme Valff, une commune hors champ du SCOTERS mais limitrophe. Pour ces quatre communes, le groupe de suivi SCOTERS /PLU, constitué d'élus du Comité syndical, a conclu à des orientations d'aménagement compatibles avec le SCOTERS et émis un avis favorable.



3 questions

**à Danièle Meyer,
vice-présidente du Syndicat mixte**

Vous animez la commission Habitat et Foncier chargée de mettre en œuvre la production de 40 000 nouveaux logements entre 2006 et 2016 sur le périmètre du SCOTERS et de mieux répartir le logement aidé. Comment allez-vous travailler ?

Nous avons déjà commencé à travailler, dans un premier temps entre élus et services de l'Etat, de la Région et du Département. Nous avons analysé les évolutions de la construction depuis 1995, les facteurs de blocage récurrents et commencé à proposer des pistes de solutions. Les premiers thèmes abordés ont été le logement collectif, la desserte par les transports en commun et la nécessaire densification. Nous allons nous réunir tous les trimestres et y associer les gérants d'habitat à loyer aidé et bien entendu les promoteurs. Nous prévoyons aussi une information régulière de l'ensemble des élus du territoire, car nos travaux n'auront de sens que s'ils sont partagés sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas la partie la plus facile...

Cette question est au cœur d'enjeux fonciers, sociaux, environnementaux... quels objectifs se fixe votre commission ?

Nos objectifs sont simples, mais ambitieux : produire 4 000 logements par an, dont 800 logements locatifs aidés ! Ceci ne se fera pas sans un changement de mentalité dans nombre de communes, où la bataille contre le logement plus dense, sous forme d'immeuble, fait encore rage. Il nous faudra convaincre en proposant des solutions adaptées à chaque secteur.

Sur quoi déboucheront concrètement les travaux de votre commission ?

A quelle échéance ?

Ils devraient déboucher sur des avis lors de l'élaboration ou de la modification des PLU, mais surtout aboutir à des mesures détaillées à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. Nous devons travailler intensément et rapidement, afin d'achever ce travail avant les prochaines élections municipales, au printemps 2008, car ensuite de nouvelles équipes pourront apporter leurs contributions et modifications, le SCOTERS n'étant pas figé. Il me paraît important de ne pas nous reposer sur nos lauriers, ni d'avoir peur de prendre nos responsabilités ! C'est ce que la population attend de ses élus.

